



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Présence d'un cas autochtone de dengue dans le département des Alpes-Maritimes.

Marseille, le 11 octobre 2018.

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca) et la préfecture des Alpes-Maritimes signalent un cas autochtone de dengue dans le département des Alpes-Maritimes. La personne atteinte réside et travaille dans les Alpes-Maritimes. Elle a été prise en charge par son médecin traitant. Elle est aujourd'hui guérie.

Les services de l'Etat, l'ARS Paca, l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) Méditerranée, la Cellule d'intervention en région (Cire) de Santé publique France, ainsi que les professionnels de santé sont fortement mobilisés pour éviter la propagation du virus. Les mesures de démoustication et de surveillance épidémiologiques ont été renforcées afin de protéger les populations.

Le quartier du lieu de résidence de la personne atteinte a été démoustiqué. L'objectif est d'éliminer les gites et les moustiques adultes, pour éviter tout risque de propagation du virus. Pour ce faire, l'EID intervient sur la voie publique, à la fin de la nuit, ainsi que directement au domicile de la personne. Ces actions de démoustication sont accompagnées d'une campagne d'information de la population par le porte à porte et la diffusion de brochures.

En parallèle du dispositif de démoustication, les actions de surveillance épidémiologique ont été renforcées pour identifier les personnes qui pourraient être contaminées et retrouver la personne à l'origine de la transmission du virus. Plusieurs équipes médicales de l'ARS et de la Cire ont été constituées pour mener une enquête auprès du voisinage du cas. Les hôpitaux, les médecins traitants et également les laboratoires d'analyse médicale, sont mobilisés sur le secteur concerné, pour repérer les personnes qui pourraient présenter les symptômes de la dengue et les signaler à l'ARS.

A ce jour dans la région, un seul cas autochtone de dengue a été identifié.

On parle de cas autochtone quand une personne a contracté la maladie sur le territoire national et n'a pas voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédents l'apparition des symptômes. Pour rappel, la dengue se transmet de personne à personne par l'intermédiaire d'un moustique infecté (moustique tigre en métropole).

Bien que le risque de développement d'une épidémie soit, pour l'instant, considéré comme limité, les autorités engagent une lutte résolue contre les maladies transmises par les moustiques et appellent la population qui reste le principal acteur de la lutte visant à limiter la prolifération des moustiques : chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger soi-même et ainsi protéger ses proches.

1 - Eviter la prolifération du moustique

Pour éviter que le moustique tigre se reproduise et prolifère, il faut détruire ses larves et donc supprimer les eaux dans lesquelles la femelle dépose ses œufs et ses larves grandissent. Elle aime tout particulièrement les petits récipients où l'eau stagne. Parfois quelques centilitres peuvent suffire pour qu'une femelle y dépose ses œufs. Il faut donc vider les eaux stagnantes.

- Eliminer les petites réserves d'eau dans lesquelles celle-ci peut stagner. Les coupelles des plantes, les jouets des enfants. Dans les vases, remplacer l'eau par du sable humide. Changer l'eau de vos photophores au moins toutes les semaines.
- Bâcher ou recouvrir d'une moustiquaire les réserves d'eau (fût, bidon, bâche de piscine).
- Attention aux gîtes naturels : creux d'arbres, bambous cassés dont chaque tige brisée et creuse devient alors un réceptacle. Ramasser les déchets verts, eux aussi peuvent devenir des récipients d'eau et abriter les œufs du moustique.
- Etre vigilant et ranger à l'abri de la pluie tout ce qui peut contenir de l'eau (seaux, arrosoirs).
- Changer l'eau des plantes et des fleurs : une fois par semaine ou plus si possible.
- Les réserves d'eau pluviales doivent être fermées ou couvertes par une toile moustiquaire ou tout autre tissu.

2 - Se protéger des piqûres

Il est très important de se protéger des piqûres de moustiques. Ces mesures sont également à suivre pendant la maladie au cours de la période pendant laquelle le virus est présent dans le sang. En se protégeant, le malade protège sa famille et ses proches en prévenant la transmission du virus par la piqûre de moustiques présents autour de la maison par exemple.

- Pour éviter les piqûres de moustiques il est de conseillé de :
 - porter des vêtements couvrants et amples et de les imprégner d'insecticide pour tissus ;
 - appliquer les produits répulsifs conseillés par votre pharmacien ;
 - dormir sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide pour tissus. Il existe des moustiquaires à berceau pour les nouveau-nés;
 - utiliser les diffuseurs électriques à l'intérieur des habitations ;
 - utiliser les serpentins insecticides uniquement en extérieur ;
 - si possible brancher la climatisation ou la ventilation.

3 - Consulter immédiatement son médecin traitant en présence de symptômes évocateurs (forte fièvre d'apparition brutale, douleurs musculaires ou articulaires, douleurs oculaires, fatigue, maux de tête), en particulier au retour d'un voyage en zone tropicale.

Les médecins traitants sont sensibilisés aux signes cliniques évocateurs et tenus informés par les autorités sanitaires de la situation épidémique. Leur rôle est essentiel pour proposer une prise en charge adaptée à leur patient.

Les professionnels de santé (médecins et biologistes) déclarent les cas à l'Agence régionale de Santé afin de lui permettre de prendre les mesures de prévention et de protection de la population.

En savoir plus :

https://www.paca.ars.sante.fr/

